INTRODUCTION

Les pays occidentaux attirent les migrants depuis environ 50 ans, tendance qui s’accentue nettement dans les dernières années. Le moins que l’on puisse dire c’est que l’intégration des étrangers, notamment de culture islamique, pose problème… ce qui suscite dans les populations des pays d’accueil une réaction de plus en plus hostile. Même les positions du Pape François en faveur des migrants est fortement contestée, y compris par des catholiques. Comment les chrétiens doivent ils réagir ? La Bible nous aide-t-elle à y voir plus clair ? Qu’en pense l’Eglise ? C’est l’objet de cet exposé.

ATTITUDE VIS-A-VIS DE L’ETRANGER-IMMIGRE DANS L’ANCIEN TESTAMENT

En Ex 12.49 « Il y aura une même loi pour l’autochtone et pour l’immigré qui séjourne au milieu de vous ».

En Ex 22,20 – « Tu n’exploiteras ni n’opprimeras l’émigré, car vous avez été des émigrés au pays d’Égypte » (référence à la migration économique de Jacob et des 12 tribus, faisant suite à la famine qui sévit à Canaan).

En Dt 26,5 : « Mon père était un araméen errant, descendu en Égypte pour y séjourner en immigré ».

 En Dt 14,29 l’émigré est associé à la veuve et à l’orphelin

En Lv 19,10 il est commandé d’abandonner les fruits tombés « au pauvre et à l’émigré ».

En Lv 24,22 le même droit est pour l’immigré et pour l’autochtone ».

Le prophète Malachie (Ml 3,5) fait du rejet de l’étranger un critère de jugement divin : *«  Je m’approcherai de vous pour le jugement, et je serai un témoin prompt contre les enchanteurs, contre les adultères, contre ceux qui jurent faussement, contre ceux qui extorquent au mercenaire son salaire, qui oppriment la veuve et l'orphelin,* ***qui repoussent l'étranger****, et qui ne me craignent pas, dit Yahweh des armées »*.

Le livre de Ruth raconte comment une étrangère, une Moabite, a été intégrée par le mariage à Israël (ce sera l’arrière-grand-mère de David).

A l’opposé, les livres d’Esdras et de Néhémie, décrivant le retour des exilés de Babylone, dénoncent tout mélange avec les nations. Dans la logique de ces deux écrits, la préservation de l’identité impose en effet non seulement l’interdiction du mariage avec des étrangères, mais encore leur renvoi (Esd 10), et la mise au ban de « tout homme de sang mélangé » (Ne 13,3).

Deux points de vue opposés se sont ainsi exprimés, l’un appelant à l’ouverture, l’autre au repli identitaire.

En fait, dans l’Ancien Testament, la véritable frontière ne se situe pas au niveau de l’appartenance territoriale, mais au niveau du choix, pour ou contre Yahvé.

En guise de conclusion, dans l’Ancien Testament, la loi appelle à accueillir et préserver l’étranger ou le migrant. Malachie en fait même, un des critères du jugement de Dieu pour son peuple. Mais cette loi est remise en cause quand le peuple a peur pour son identité.

ATTITUDE VIS-A-VIS DE L’ETRANGER-IMMIGRE DANS LE NOUVEAU TESTAMENT :

(Mt 25, 35) : Car j’avais faim, et vous m’avez donné à manger; j’avais soif, et vous m’avez donné à boire; j’étais un étranger, et vous m’avez accueilli.

[Romains 12:12-13](https://biblia.com/bible/lsg/Rom%2012.12-13?culture=fr) : “Réjouissez-vous en espérance. Soyez patients dans l’affliction. Persévérez dans la prière. Pourvoyez aux besoins des saints. Exercez l’hospitalité.”

[1 Pierre 4:8-10](https://biblia.com/bible/lsg/1%20Pi%204.8-10?culture=fr) : “Avant tout, ayez les uns pour les autres un ardent amour, car l’amour couvre une multitude de péchés. Exercez l’hospitalité les uns envers les autres, sans murmures. Comme de bons dispensateurs des diverses grâces de Dieu, que chacun de vous mette au service des autres, le don qu’il a reçu.”

[Hébreux 13:1-3](https://biblia.com/bible/lsg/H%C3%A9b%2013.1-3?culture=fr) : “Persévérez dans l’amour fraternel. N’oubliez pas l’hospitalité; car en l’exerçant, quelques-uns ont logé des anges, sans le savoir. ”

Bref dans le NT l’étranger n’est plus nommé comme tel. Au 1er plan, l’Amour de Dieu pour toute l’humanité, surtout quand elle a été humiliée. Les seuls que Jésus fustige sont ceux qui se considèrent justes, ceux qui considèrent qu’ils n’ont pas besoin du pardon de Dieu (En leur temps, les pharisiens, parce qu’ils se pensaient justifiés par la loi mosaïque. En notre temps, les musulmans parce qu’ils se pensent justifiés par les 5 obligations d l’islam, les francs-maçons parce qu’ils ont déifié leur raison et légiféré en conséquence… et beaucoup d’autres encore….

PRINCIPES DE L’ACCEUIL DES ETRANGERS ENONCES AU CONCILE VATICAN II :

1/La dignité de la personne humaine. Elle ne dépend ni de sa nationalité, ni de son sexe, ni de la couleur de sa peau, ni de sa religion. C’est sur ce principe que s’appuie Jean Paul II, lorsqu’il expose, en 1996, ce que doit être l’attitude des catholiques envers les « sans-papiers » : *« La situation d'irrégularité légale n'autorise pas à négliger la dignité du migrant, qui possède des droits inaliénables, qui ne peuvent être ni violés ni ignorés… / … La réponse ne doit pas être donnée dans les limites imposées par la loi, mais dans l'optique de la solidarité.* » (Message pour la Journée Mondiale des Migrants, 1996).

2/ La destination universelle des biens. Un important principe a été ainsi formulé par le Concile Vatican II : *« Dieu a destiné la terre et tout ce qu’elle contient à l’usage de tous les hommes et de tous les peuples, de sorte que les biens de la Création doivent équitablement affluer entre les mains de tous, selon la règle de la justice, inséparable de la charité »* (GS 69). Tout homme a donc le droit non seulement de vivre en sécurité (ce qui fonde le droit d’asile) mais aussi de disposer des ressources lui permettant de vivre dignement. Si ces « ressources vitales » ne sont pas disponibles chez lui, il a le droit d’aller les chercher ailleurs ; ce n’est pas une faveur, c’est un droit.

Ce devoir d’accueil semble parfois entrer en tension avec un autre principe, également reconnu par le catholicisme, celui du respect de la souveraineté de l’Etat. Mais, pour l’Eglise, ces deux principes ne sont pas sur le même plan : le premier doit prévaloir sur le second, car, comme le dit Mgr Luis Morales Reyes, président de la conférence épiscopale du Mexique, *« le don de la terre à l’homme, la destinée universelle des biens par désir du Créateur et la solidarité humaine sont antérieures aux droits des Etats* ». L’affirmation du droit de tout homme à aller chercher des « ressources vitales » dans « les nations mieux pourvues », s’il n’en dispose pas chez lui, concerne des situations où la migration est une question de survie.

Dans Pacem in terris, 25 en 1963 Jean XXIII proclame : *«Tout homme a le droit…, moyennant des motifs valables, de se rendre à l’étranger et de s’y fixer. Jamais l’appartenance à telle ou telle communauté politique ne saurait empêcher qui que ce soit d’être membre de la famille, citoyen de la communauté universelle, où tous les hommes sont rassemblés par des liens communs* ». Paul VI considère que cette liberté est un droit de la personne humaine : *« Les autorités publiques nieraient injustement un droit de la personne humaine si elles s’opposaient à l’émigration ou à l’immigration… à moins que cela soit exigé par des motifs graves et objectivement fondés, relevant du* ***bien commun*** » Pastoralis migratorum cura, La documentation catholique, 1970, n°1555, pp 58-72.

Bien entendu, l’Eglise est bien consciente du fait que le manque de « ressources vitales » dans bien des pays relève de causes auxquelles il faut porter remède, afin que soit respecté le premier droit, le droit de ne pas avoir à migrer. C’est là un thème constamment évoqué, rejoignant tout son enseignement sur le **développement, la paix, la justice internationale, la bonne gouvernance, le respect des droits de l’homme**, etc. Ainsi, le pape François demande que chaque pays fasse un effort *« pour créer de meilleures conditions économiques et sociales chez lui, de sorte que l’émigration ne soit pas l’unique option pour celui qui cherche paix, justice, sécurité, et plein respect de la dignité humaine. Créer des possibilités d’embauche dans les économies locales évitera en outre la séparation des familles et garantira les conditions de stabilité et de sérénité, à chacun et aux collectivités* » …/… *« En marche avec les migrants et les réfugiés, l’Église s’engage à comprendre les causes qui sont aux origines des migrations, mais aussi à travailler pour dépasser les effets négatifs et à valoriser les retombées positives sur les communautés d’origine»* (message du Pape François pour la journée mondiale du migrant et du réfugié, 2014).

3/ Le bien commun universel. Rappelons la position de Paul VI en 1970 qui restreint le droit à l’émigration par « des motifs graves et objectivement fondés, relevant du «  **bien commun**». Ainsi, aux yeux de l’Eglise, seule la considération du « bien commun », peut légitimer des mesures restreignant la liberté de migrer. Cette notion, quelle que soit l’interprétation qu’on en donne, ne saurait inclure des intérêts catégoriels, ni même exclusivement nationaux. En effet, les textes de l’Eglise, ne mentionnent presque jamais le « bien commun » sans lui accoler l’adjectif « universel ». Si les autorités politiques d’un pays ont le droit et le devoir de rechercher le bien commun de leurs concitoyens, ils ne peuvent le faire sans tenir compte du «bien commun de l’humanité ». C’est un point essentiel de l’enseignement de Jean Paul II, par exemple dans son message du 1 janvier 2000 : *“ La poursuite du bien commun d’une communauté politique particulière ne peut être opposée au bien commun de l’humanité ”*. Benoît XVI le confirme dans Caritas in veritate : *« Dans une société en voie de mondialisation, le bien commun et l’engagement en sa faveur doivent assumer les dimensions de la famille humaine tout entière, c’est-à-dire de la communauté des peuples et des Nations, au point de donner forme d’unité et de paix à la cité des hommes, et d’en faire, en quelque sorte, la préfiguration anticipée de la cité sans frontières de Dieu* » (Caritas in Veritate 7).

4/ L’intégration. Les autorités ecclésiales abordent aussi divers points concernant le « vivre ensemble » de populations ayant des origines culturelles diverses. Sur ce sujet, les textes de l’Eglise sont clairs : **ni assimilation, ni communautarisme**. Les différences à respecter sont celles qui **ne mettent pas en danger la « paix sociale » et la « liberté des citoyens** ».

PRINCIPES DE L’ACCEUIL DES ETRANGERS ENONCES AU CATECHISME

Les nations mieux pourvues sont tenues d'accueillir **autant que faire se peut** l'étranger en quête de sécurité et des ressources vitales qu'il ne peut trouver dans son pays d'origine." (Catéchisme de l'Eglise catholique, Mame Plon 1992, article 2241, p 560).

Le texte précise : "Les autorités politiques peuvent **en vue du bien commun** dont elles ont la charge, subordonner l'exercice du droit d'immigration à diverses conditions juridiques, notamment au respect des **devoirs des migrants à l'égard du pays d'adoption**. L'immigré est tenu de respecter avec reconnaissance le patrimoine matériel et spirituel de son pays d'accueil, d'obéir à ses lois et de contribuer à ses charges."

Donc le catéchisme indique deux limites à l'immigration : la capacité d'accueil se trouve dans le mot "autant que faire se peut" et le "respect des migrants à l'égard du pays d'adoption".

EN CONCLUSION

L’opposé de la foi c’est la peur. Dans la Bible la loi est claire, il faut accueillir et respecter l’étranger. Le problème vient de la peur du peuple qui accueille, dans des périodes de grande instabilité, provenant, parfois, de l’attitude agressive de l’étranger, mais, surtout, de la peur identitaire de ceux qui accueillent, reflet d’un manque de confiance dans les hommes politiques qui les gouvernent, ou les hommes religieux qui sont supposés clairement identifier le mal.

En occident, l’absence de toute référence religieuse dans la société, l’anti-christianisme qui ne dit pas son nom (se cachant sous la forme de laïcisme), et les lois sociétales votées (ou en gestation), sont des freins puissants à l’intégration des musulmans ! Notre effort doit se porter contre ceux qui, dans leur aveuglement idéologique, aggravent le problème, et non pas contre les migrants, qui sont, avant tout, des victimes… et, pour la dernière vague, des victimes de l’islam. Ces derniers font semblant de l’ignorer (l’on peut se mentir à soi !), et la société occidentale, empêtrée qu’elle est dans les bons sentiments en dehors de toute réalité, ne le leur dit pas! Leurs enfants, ne vivant pas dans des sociétés régies par la loi islamique, seront persuadés (des prédicateurs islamistes sont là pour ça) que c’est l’occident qui est la source de leur malheur, et non pas l’islam. C’est ainsi que certains des enfants des immigrés des années 70 sont devenus les radicalisés d’aujourd’hui !

Dans la masse des migrants d’aujourd’hui, il y a une majorité de musulmans. Au lieu de nous expatrier pour évangéliser, voici que l’étranger débarque chez nous. Le problème, à terme, ne vient pas de lui, fut-il musulman, mais de nous. Que faisons-nous pour défendre nos propres valeurs ? Que faisons-nous pour approfondir notre propre foi ? Que faisons-nous pour évangéliser ?

Le problème est que, l’Eglise de France manque aujourd’hui de zèle missionnaire, pour des raisons liées à l’histoire. Par ailleurs la méconnaissance de l’Islam, dont le Dieu est considéré, à tort, comme le Dieu d’Abraham, conduit l’Eglise à le tolérer, au point de ne pas ressentir le besoin de convertir les musulmans.

L’Eglise doit à la fois, materner les migrants, et fustiger les idéologies qui sont responsables de leur malheur. Pas facile. Pas facile du tout ! Mais elle doit faire les 2 !

Mais Dieu travaille l’Eglise par son Esprit, et l’histoire ne s’arrête pas à la situation présente. Déjà, les choses bougent, et elles bougeront de plus en plus, j’en suis persuadé !

DOCUMENTS ATTACHES

Ci-dessous, en corolaire, 2 articles. Le 1er explique concrètement les conséquences directes ou indirectes, de la politique occidentale, notamment française, menée à la république démocratique du Congo. Le 2nd décrit  décrit l’action de l’Eglise dans ce même pays.

*1/Article publié par le réseau Voltaire sur la politique Française au Congo à la fin du 20ème siècle :*

*La Côte d’Ivoire, le Cameroun ou le Gabon sont beaucoup plus voyants dans la Françafrique que le Zaïre. Nous commencerons pourtant par examiner les liaisons franco-zaïroises, car ce pays très vaste, à la population nombreuse et potentiellement très riche est, sous l’apparence anarchique, un modèle contagieux d’exploitation criminelle. La Françafrique a cherché, et souvent réussi, à y supplanter les deux autres " parrains " traditionnels, la Belgique et les Etats-Unis.*

*PILLAGE*

*" Tout ce qui a été dit et écrit à propos du président zaïrois est vrai. La réalité est même pire et plus dérisoire encore ". Le tableau qu’en présente Philippe Madelin, dans L’or des dictatures (30), est effarant. Celui qu’a vécu de l’intérieur et que décrit Emmanuel Dungia dépasse les conclusions de l’enquêteur.*

*Mobutu ne gère pas le Zaïre, il le vampirise :*

*" Commencé de façon artisanale au début de son règne, le pillage ou mieux le "siphonnage" des ressources matérielles et financières du pays a ensuite été organisé sur une échelle industrielle à partir de l’année 1979 [...]. Le Maréchal ne se fait plus d’illusions sur sa capacité de bâtir un pays moderne et de redresser une situation déjà fort compromise. Son ambition va alors se réduire à accumuler des richesses personnelles pour préparer sa retraite et éviter d’être pris au "dépourvu" (31)".*

*Déjà pourtant, en 1979, le tableau était accablant. Erwin Blumenthal, ancien responsable du département des Affaires Etrangères de la Bundesbank (un témoin sérieux !), avait été envoyé à Kinshasa par le FMI et la Banque Mondiale pour redresser le Trésor zaïrois. Directeur de l’équipe du FMI au Zaïre, puis Directeur Général de la Banque du Zaïre en 1978-1979, il avait dû s’enfuir sous les menaces physiques. Il rédige en 1982 une étude confidentielle (32), après un long entretien avec l’ancien Premier ministre (exilé à l’époque) Nguz a Karl-I-Bond : " Ce rapport montre d’une manière flagrante à quel point le système de corruption en vigueur au Zaïre, sous ses aspects les plus sordides et malfaisants, l’impossibilité de contrôle des fraudes, anéantissent toutes tentatives des institutions internationales, des pays amis ou des banques commerciales qui persistent à croire à un redressement de l’économie zaïroise. Il y aura certainement de nouvelles promesses (33) de Mobutu et des membres de son gouvernement et la dette extérieure qui ne cesse d’augmenter obtiendra de nouveaux délais mais il n’y a aucune - je répète aucune - chance à l’horizon pour que les nombreux créanciers du Zaïre récupèrent leurs fonds. On pourrait bien sûr me faire remarquer que j’ai quitté le Zaïre il y a presque trois ans et que les événements et les faits mentionnés dans ce rapport sont quelque peu dépassés. Se pourrait-il qu’entre-temps l’attitude du Président et la manière d’agir de ceux qui l’entourent aient changé ? Même si on voulait se persuader qu’un chat peut cesser un jour de s’intéresser aux souris : dans le cas présent, cela ne s’est vraiment pas produit (34)".*

*Douze ans de cauchemar plus tard, Jacques Amalric constate : " La preuve est aujourd’hui faite qu’en dépit de toutes ses promesses (35), le président zaïrois et ses proches tiennent toujours fermement les cordons de la bourse, pillent et détournent sans scrupules des ressources indispensables au renflouement du pays (36)". En l’occurrence, les promesses n’engagent que ceux qui les reçoivent : un Occident trop content, on le verra, de ces détournements.*

*Erwin Blumenthal cite un rapport parlementaire qui dresse la liste des prélèvements de Mobutu et de sa famille sur la Banque du Zaïre, de 1977 à 1979. Il y en a pour plus de 3,6 milliards de Francs belges (environ 600 millions de FF). Or, il ne s’agit que de la partie visible des prélèvements. Mobutu, déjà à cette époque, faisait expédier clandestinement en Afrique du Sud des avions-cargos chargés de fûts de cobalt, et commercialisés par Philbro. " L’argent ainsi perçu était versé directement au compte numéroté de Mobutu en Suisse (37)". Des trains entiers de lingots de cuivre ou de zinc sont expédiés hors comptabilité de la Gécamines : chacune de ces expéditions peut représenter jusqu’à 100 millions de FF Le jeu est bien plus facile encore pour la soustraction des diamants. Non content de ces ventes clandestines, Mobutu prélève aussi une part sur les ventes officielles. Et quand l’Arabie Saoudite accorde au Zaïre un chèque de 5 millions de dollars, il l’encaisse personnellement.*

*Après avoir dressé la liste des biens immobiliers de Mobutu en Europe, et mentionné la fortune considérable administrée en Suisse avec l’appui de l’ancien Président de la Confédération, Nello Celio, Blumenthal évaluait la fortune du dictateur zaïrois : 4 milliards de $ en 1982.*

*Même si le " Guide " dépense énormément, même s’il faut peut-être aujourd’hui diviser ce dernier chiffre par 2, l’ampleur et la diversité des moyens de pillage que Mobutu a mis en place rendent vraisemblables de tels ordres de grandeur. Il fait par exemple imprimer jusqu’à trois fois les mêmes billets de banque (38). Les deux-tiers de la masse monétaire ainsi injectée vont alors directement dans sa cassette personnelle, et l’inflation atteint 8 000 % ; ce vrai faux-monnayage est orchestré par le Libanais Khannafer, les généraux Nzimbi et Baramoto (39). La fraude douanière sur les exportations d’or et de diamant fait perdre au pays plus de 6 milliards de FF par an (40). Le PNB apparent (hors exportations clandestines et économie de subsistance) a chuté de 38 % en 5 ans, à 150 $ par habitant (moins qu’en Somalie !). La production officielle de cuivre est passée de 40 000 à moins de 5 000 tonnes mensuelles pour les 7 premiers mois de 1994 (41).*

*La dégradation de l’outil de production n’explique pas tout : un document de l’administration zaïroise avoue, à propos de la production aurifère (tombée à 71 kg par mois !), que " le recul de l’activité de l’or est principalement imputable à la recrudescence de la fraude et au manque de financement des comptoirs d’achat du Zaïre (42)". D’autres financements s’y sont substitués, comme pour les diamants.*

*MAFIA*

*Quiconque observe le fonctionnement de l’économie zaïroise, son régime d’extorsion, les exactions des forces spéciales (43) (tandis que l’armée, démunie, doit racketter la population), la violence et l’arbitraire de l’exercice d’un pouvoir clanique, est acculé à l’emploi du mot mafia. " Mafia politico-militaro-financière " précise le bâtonnier de Lubumbashi Jean Mbuyu Luyongola (44). " Le Zaïre connaît une dérive mafieuse, indique de même Colette Braeckman, en montrant la pertinence de ce terme :*

*" Les secteurs réguliers de l’économie, la production de cuivre, les sociétés d’Etat, sont pratiquement à zéro, tandis que prospèrent des secteurs tout à fait mafieux : la production, si j’ose dire, de fausse monnaie, le paiement de cette impression de fausse monnaie par les trafics d’or et de diamants. Certains groupes gagnent beaucoup plus d’argent sur la marge que sur une économie régulière : [...] les gens qui achètent le diamant, les gens qui font des trafics divers ".*

*" Il y a de par le monde une masse considérable de narco-dollars. [...] On ne peut pas les écouler d’un coup, il faut le faire discrètement. Alors, entre autres filières, ces narco-dollars arrivent, d’après certaines informations, dans les régions minières du Zaïre où se trouvent des gens qu’on appelle des "creuseurs", qui creusent le sol, qui tamisent les rivières pour essayer de recueillir des diamants. Avec l’argent sale, on paie de 30 à 50% plus cher les diamants que dans des comptoirs d’achat traditionnels, où l’on paie le prix régulier. Ces circuits de "blanchissage" ont donc cassé ces comptoirs d’achat traditionnels, souvent tenus par des sociétés aux mains de Juifs, en relation avec Anvers. Une sorte de mafia locale travaille avec les généraux et les grands militaires du Zaïre : ils offrent plus cher pour les diamants, ils les achètent, ils les sortent, ils les mènent sur les places de vente du monde entier et, contre ces vrais diamants, ils reçoivent des vrais dollars. Les narco-dollars, eux, ont été réinjectés dans le circuit local. Ils sont blanchis, ils disparaissent ".*

*Quelques précisions : les narco-dollars permettent aussi d’acquérir les diamants auprès des comptoirs d’achat (centre principal : Mbuji-Mayi, au Kasaï oriental). Ces comptoirs sont liés à Mobutu. Des intermédiaires libanais ont acheté la protection des principaux généraux de Mobutu, ce qui leur permet de circuler dans le pays, pour faire des affaires.*

*C. Braeckman explique ainsi l’éternel retour de Mobutu :*

*" Dans la situation actuelle, certains intérêts économiques peuvent espérer avoir, avec Mobutu, plus facilement accès aux richesses, aux ressources du Zaïre, et éventuellement à sa reconstruction, que s’ils devaient traiter avec un régime, un gouvernement plus proches et représentatifs de la population, ou plus radicaux. [...] Des faiblesses de l’économie de son pays, de la situation interne de chaos, de l’anarchie, [Mobutu] tire une force, en se disant le seul capable d’empêcher ce chaos. Et cette force lui permet d’aller plus loin encore. On se demande jusqu’où - et quand on voit le Rwanda, on sait jusqu’où cela peut aller (45). En même temps, il se présente comme celui qui peut mettre une limite à ce chaos. Alors que la cause même du chaos réside dans ce type de régime (46)".*

*L’Occident fait semblant de croire que le nouveau Premier ministre Kengo wa Dondo pourra faire front contre Mobutu, le pillage et le chaos. " Ceux qui aiment ce pays savent que Kengo ne pourra rien contre cette misère. Il revient pour faire ce qu’il peut et, bien sûr, prendre ce qu’il peut. Le mal, le vrai, il le connaît. C’est l’incontournable Mobutu. C’est lui que l’Occident doit combattre s’il veut aider la population zaïroise. Le reste, c’est du théâtre ", dit crûment Jean Mbuyu Luyongola (47). Il faudrait d’abord que Kengo veuille lutter contre le pillage : or, il lui a donné des gages considérables (48). Et Mobutu a si savamment déconcentré les points nodaux de la violence et du racket qu’il peut toujours laisser accuser des " éléments incontrôlés ". Il s’agit parfois de sa DSP, comme lors de la mort de l’ambassadeur de France Philippe Bernard le 28 janvier 1993, ou même de son fils Manda.*

*Le cas de celui-ci " relève du banditisme d’Etat " :*

*" [Dès sa sortie de l’académie militaire de Kananga,] il se lance dans des actes de brigandage qui sont sa vocation naturelle. Très vite, il s’associe avec des trafiquants libanais et de gros trafiquants (diamant, ivoire, cobalt,... ) qui trouvent en lui un renfort inespéré.*

*Au port de Matadi, Manda se présente avec les commandos de ses gardes du corps pour enlever des marchandises sans payer la moindre taxe douanière. Gare aux douaniers qui tergiversent. Ils sont copieusement rossés, les côtes brisées. [...] La terreur est permanente chez les agents du Service des contributions, car M. Manda Mobutu a la réputation d’un tueur sans scrupules (49). Il leur est interdit de mettre le nez dans la dizaine de sociétés qui compose son "Groupe Madova S.P.R.L.". [...]*

*En 1984, un énorme scandale portant sur plusieurs milliards détournés aux caisses publiques, éclate au Ministère des Finances, oeuvre de trafiquants astucieux avec la complicité de fonctionnaires de l’administration. [...] Plusieurs personnes sont arrêtées, dont le trafiquant Makola Seti, alias Ado, ami et associé de Manda Mobutu. Quelques jours plus tard, celui-ci se présente avec ses commandos à la prison de Makala, et en sort de force le trafiquant qu’il fait embarquer dans un vol de Brazzaville vers Bruxelles (50)".*

*LIAISONS*

*" En France, le premier homme d’Etat à tomber dans les manoeuvres séductrices du Maréchal est le Président Giscard. Premier chef d’Etat français à honorer le tyran de sa visite, il en était reparti avec des écrins de diamants taillés, amenés personnellement de Mbuji-Mayi par le PDG de la Miba (Minière de Bakwanga). Mais ce n’est pas tout. Sur ordre du Maréchal, la Banque Centrale du Zaïre est instamment priée de passer un contrat avec le groupe Lazard, très lié aux Giscard d’Estaing. Ce groupe empochera la coquette somme de six millions de dollars pour ses conseils à la Banque ! (51)".*

*" A Kinshasa, la radio nationale est installée dans un complexe démesuré en béton qu’à l’époque "on a dû construire parce que le Président Giscard avait insisté personnellement", comme le formule, pudiquement, un proche du maréchal Mobutu. Détail troublant : dans la direction de l’entreprise à qui fut confié le contrat travaillait alors un "parent" du chef de l’Etat français...(52)".*

*" Depuis de nombreuses années déjà, Chirac a ses entrées discrètes chez le Maréchal. Il ne rate aucune occasion de se rendre au n° 20 de l’avenue Foch, à deux pas du rond-point Etoile dans le seizième arrondissement parisien, lors de chaque séjour du Guide, dont il a presque adopté l’une des filles. [...] En mars 1988, lors d’un séjour à Nice, le Guide charge son Conseiller Spécial Nkema Liloo de remettre en mains propres à M. Chirac cinq millions de francs français, à titre de contribution personnelle à son budget électoral (53)".*

*Maître Jacques Vergès propose une stratégie pour dissuader Paris de prendre des sanctions. Des journalistes se laissent circonvenir, ou acheter. Jean-Louis Remilleux ose intituler ses Entretiens avec Mobutu : Dignité pour l’Afrique (54).*

*" Pour avoir permis l’opération Turquoise proposée par le chef d’état-major particulier de François Mitterrand comme un "rétablissement", Mobutu a acquis des droits de reconnaissance. [...] Au début de son premier septennat, François Mitterrand partageait avec Mobutu son propre chef d’état-major des armées [Jeannou Lacaze]. [...] Aujourd’hui, à l’heure de la privatisation, Mobutu fait, pour les mêmes tâches, appel au capitaine Paul Barril, ex-numéro deux de la cellule anti-terroriste de l’Elysée désormais installé à son compte (55)".*

*Dès la fin de 1981, " l’ambassadeur Mokolo à Paris s’est gagné l’amitié [de] Jean-Christophe Mitterrand (56)". Or Mokolo, qui n’est plus ambassadeur mais vit à Paris (surtout la nuit), est cité comme l’un des pivots des opérations franco-zaïroises, avec le concours de son successeur l’ambassadeur Ramazani Baya.*

*" Manda Mobutu est connu pour son "amitié" avec Jean-Christophe Mitterrand [...] et le député socialiste de Romorantin Jeanny Lorgeoux (57)". Ce dernier, qui est aussi l’ami de Mobutu père, se rend fréquemment au Zaïre, et y introduit des entreprises françaises. La part de leur commerce ou de leurs affaires qui profite au pays lui-même est difficile à imaginer.*

*Au début de 1994, la troïka des pays observateurs de l’évolution de la situation politique au Zaïre (France, Belgique, Etats-Unis) a décidé depuis plus de deux ans d’appliquer des sanctions contre le régime Mobutu en interdisant au président zaïrois et à sa famille tout visa d’entrée sur leurs territoires. Pourtant, arrivé en France le 13 janvier, N’zanga Mobutu obtient du ministère de l’Intérieur un sauf-conduit de vingt-quatre heures, qui se transformera en trois semaines de séjour irrégulier. Le Quai d’Orsay, passablement irrité, adresse une première protestation à Charles Pasqua.*

*" Balladur était tellement embarrassé par cette affaire, témoignait un haut-fonctionnaire, qu’il a refusé de trancher ". Bruxelles, informé à son tour de la " trahison " française en regard des sanctions, fait savoir à Paris son mécontentement " pour la deuxième fois en un an "(58).*

*" Le fait que le ministère de l’Intérieur ait dérogé à la règle des sanctions, estime un haut-fonctionnaire de la place Beauveau, aura peut-être un effet moteur et amènera le Quai d’Orsay à modifier son attitude face aux progrès politiques enregistrés à Kinshasa ". D’autant que le maréchal Mobutu, officiellement privé de dialogue avec la France, s’était, souligne-t-on dans l’entourage de Charles Pasqua, longuement entretenu avec François Mitterrand lors du dernier sommet de la Francophonie à l’île Maurice (59). Cette affaire de " vrai-faux sauf-conduit " est l’un des signes du forcing de Charles Pasqua en faveur de la réhabilitation de Mobutu - obtenue à l’été, avec l’opération Turquoise -, et de la convergence de son approche et appréciation du personnage avec celles de François Mitterrand. Quand aux " progrès politiques enregistrés ", ils valent les promesses de Mobutu... Mais celui-ci " compte de nombreux débiteurs dans la classe politique française (60)".*

*François Mitterrand et Charles Pasqua copilotent par ailleurs une coalition zaïro-soudanaise contre ce que l’état-major de l’armée française appelle le Tutsiland (l’Ouganda, "allié" à la résistance sud-soudanaise et aux Tutsis du Rwanda et du Burundi). On sait les résultats de ce schéma fachodesque dans les choix de la France au Rwanda. Au Président ougandais Yoweri Museveni, on reproche, entre autres, de rester étranger aux réseaux françafricains. Nous verrons (chapitre 5) les aspects mafieux du régime soudanais. En tout cas :*

*" Les services secrets français ont demandé au président Mobutu d’accorder un droit de passage aux troupes gouvernementales soudanaises qui tentent d’investir le dernier réduit des rebelles sudistes de John Garang. [...] [Ce] droit de passage, déjà sollicité par les services secrets français en République centrafricaine, a été négocié entre Kinshasa et Khartoum depuis le mois de février. C’est alors que le chef d’état-major de l’armée zaïroise, le général Eluki, s’est rendu dans la capitale soudanaise, suivi il y a trois mois par le ministre de la Défense, l’amiral Mawua, lui-même ancien agent secret et également très proche de Mobutu. Selon nos informations, le commandant militaire du Haut-Zaïre, le général de brigade N’Guala, a ensuite reçu l’ordre de la présidence de ne pas empêcher le transit des troupes de Khartoum cherchant à prendre à revers les rebelles soudanais. "Constatez et faites rapport" lui a enjoint un message crypté (61)".*

*Le 17 octobre 1994, François Mitterrand écrit au maréchal Mobutu : " La lutte contre la criminalisation de l’économie zaïroise engagée par le Premier ministre, qui a déjà dû saisir Interpol pour un trafic de monnaie, est en effet, selon les informations qui me reviennent, une priorité (62)". Il constate donc cette criminalisation. Il a pourtant conduit la France à renouer officiellement avec ce système (les liens officieux n’avaient jamais été rompus, mais ceux qui les opèrent ne répugnent pas aux surplus publics). Et il sait très bien (les services secrets français étant encore très présents au Zaïre) que Kengo n’a pas vraiment les moyens de mener la priorité assignée.*

*2/Analyse par Marie-France Cros Pour Afrique Libre*

*C’est un bras de fer qui semble engagé, depuis la sanglante répression de la marche pacifique des chrétiens du 31 décembre dernier, entre le régime du président Joseph Kabila, hors mandat depuis décembre 2016, et la puissante Eglise catholique, soutenue par le Vatican. « Le Pape, combien de divisions? », avait répondu Staline, en 1935, au Français Pierre Laval, alors sénateur, qui lui demandait de respecter la liberté de religion en URSS. Le régime de Kinshasa serait bien inspiré de ne pas faire preuve de la même courte vue: le Pape est toujours là, l’URSS a disparu, notamment en raison des coups de boutoir de Jean Paul II.*

*Le 5 janvier, le gouvernement Tshibala a dénoncé les “propos injurieux” du cardinal Laurent Monsengwo, 78 ans, archevêque de Kinshasa, “à l’endroit des dirigeants du pays ainsi que des forces de l’ordre”. Le cardinal venait de qualifier de “barbarie” la sanglante dispersion de la marche des chrétiens, qui réclamaient pacifiquement l’application de l’Accord de la St-Sylvestre 2016 balisant le chemin vers des élections consensuelles, accord que le régime bafoue. Alors que le gouvernement s’obstine à assurer qu’il n’y a pas eu de morts « en lien avec les manifestations du 31 décembre », leur répression a fait « au moins 5 morts » – “dont un fidèle” -, de nombreux blessés, une centaine d’arrestations, 134 paroisses encerclées par des militaires ou policiers, dont dix visées par des tirs de gaz lacrymogènes, deux messes empêchées et cinq interrompues par les corps armés, selon la nonciature apostolique.*

*Le soutien du Vatican*

*Car le Vatican soutient le droit des fidèles congolais à manifester pour le respect de la Constitution et pour des élections régulières, au nom de la Doctrine sociale de l’Eglise, issue du Concile Vatican II (1962-1965).  L’Eglise congolaise occupe une place particulière aux yeux du Vatican pour plusieurs raisons. D’abord, elle est la plus grande d’Afrique, avec quelque 40 millions de fidèles, et Mgr Monsengwo, un érudit d’intelligence brillante, représente le continent dans le collège de 9 cardinaux nommés par le pape François pour proposer une réforme de la Curie. Mais sa valeur est loin de se limiter au nombre, car elle fait preuve d’une créativité exceptionnelle.*

*Ainsi, en 1977, sous la direction du cardinal Malula, a-t-elle créé l’institution des Bakambi, ministres laïcs chrétiens responsables de paroisse, dont ils assurent l’administration et l’organisation des activités pastorales, conformément à la recommandation de Vatican II de “faire surgir des Eglises où se vit la communion« .*

*En 1988, le Vatican reconnaît la messe de rite zaïrois – avec tam-tam, danse, culte des ancêtres, mise en valeur de la tradition orale, eau bénite et encens – qui mêle “fidélité à la foi et à la tradition apostolique, fidélité à la nature intime de la liturgie catholique elle-même, fidélité au génie religieux et au patrimoine culturel africain et zaïrois ». Cette « inculturation » est vue alors comme un chemin de libération et, aujourd’hui, comme un rempart partiel contre la poussée des sectes protestantes.*

*La rupture Eglise-Etat*

*Héritière d’une Eglise coloniale puissante, celle du Congo a, dès l’indépendance, été engagée dans les questions de société et a travaillé à la formation accélérée d’élites après la rupture avec Bruxelles, tandis que des prêtres conseillaient certains dirigeants politiques.*

*En 1965, le cardinal Joseph Malula avait donné l’appui de l’Eglise au président Mobutu, qui venait de prendre le pouvoir, pour avoir « rétabli la paix dans un pays déchiré ».  Mais, oeuvrant dans la santé, l’éducation et le développement, l’Eglise s’aperçoit vite de l’importance de la démocratisation. Dès 1966, Mgr Malula faisait l’éloge du partage des richesses avant de se prononcer, en 1969, pour une justice redistributive envers les travailleurs – ce qui provoqua la colère du dictateur.*

*En 1971, Mgr Malula s’oppose à l’introduction de cellules de la jeunesse du parti mobutiste MPR dans les séminaires et écoles catholiques; Mobutu nationalise alors les établissements d’enseignement confessionnels, abolit les fêtes religieuses et les prénoms chrétiens et lance une campagne contre l’Eglise. En 1972, le cardinal Malula s’exile à Louvain, ce qui n’empêche pas l’Eglise de demeurer ferme dans ses exigences de démocratisation dans les decennies suivantes.*

*La Conférence nationale souveraine*

*En mars 1990, un Memorandum des évêques, qui condamne « la concentration du pouvoir à outrance » et la corruption des dirigeants, est considéré comme essentiel dans l’avènement du multipartisme et l’ouverture de la Conférence nationale, qui doit en jeter les bases. Quand le régime mobutiste ferme ce forum, parce qu’il est trop critique, des comités de laïcs chrétiens, tels le groupe Amos, organisent la « Marche des chrétiens » pour sa réouverture; l’indignation internationale devant la répression sanglante des marcheurs pacifiques (13, 35 ou une centaine de morts, selon les sources) oblige Mobutu à rouvrir la Conférence nationale. Elle sera désormais « souveraine » et désignera Mgr Laurent Monsengwo à sa tête, puis à la présidence du parlement qui en sortira.*

*Près d’un an après la fermeture de la Conférence nationale souveraine, alors que le régime renâcle pour appliquer ses décisions, les évêques publient un autre Memorandum, soulignant la responsabilité de Mobutu dans la « situation catastrophique du pays » et déplorant « l’assassinat de l’Etat » dû au refus des politiques d’accepter le changement.*

*La seule institution encore debout*

*Car durant ces années-là, et encore sous le règne de Kabila père (1997-2001), l’Eglise est, de fait, la seule institution encore debout et le pays lui doit largement de ne pas avoir sombré dans le chaos. C’est elle qui soigne, c’est elle qui fait barrage à un désespoir destructeur, c’est elle qui organise des achats groupés qui sauvent les Congolais de la faim, c’est elle qui entretient jusqu’à la possibilité de commercer en jouant le rôle de banque alors que celles-ci ne fonctionnent plus: l’insécurité entravant les déplacements, un commerçant de Matadi pouvait déposer de l’argent auprès de l’Eglise dans sa ville et se rendre à Kinshasa, où il retirait une somme équivalente auprès d’un religieux dûment prévenu.*

*Sous les Kabila père et fils, l’Eglise continue à dénoncer « la misère du peuple (…) à son comble » (cardinal Etsou, 2001) ou les familles politiques « qui se partagent le gâteau du pouvoir » (Conférence épiscopale, 2004); invite à « un vote massif » aux premières élections démocratiques (Etsou, juillet 2006); fustige de « graves irrégularités qui remettent en question la crédibilité des résultats publiés » lors des élections de fin 2011 (les évêques, janvier 2012); s’oppose au projet de la majorité présidentielle de supprimer le suffrage direct pour une série d’élections (les évêques, 2014) ou à la modification de l’article 220 de la Constitution qui verrouille le suffrage universel, le nombre de mandats présidentiels et l’indépendance du pouvoir judiciaire (les évêques, 2014).*

*Bref, la promotion de la justice sociale et la défense des droits civils et politiques des citoyens – qui « fait intégralement partie de la Doctrine sociale de l’Eglise », vient de rappeler le nonce apostolique – est loin d’être une nouveauté au Congo.*